



## La Bibliothèque et les archives de M.-A. Macciocchi à la bibliothèque de l'Université Paris-8

Marie-Cécile Bouju

### ► To cite this version:

Marie-Cécile Bouju. La Bibliothèque et les archives de M.-A. Macciocchi à la bibliothèque de l'Université Paris-8. Université Paris-8. Maria-Antonietta Macciocchi : figure intellectuelle et passeur politique des années Vincennes, Apr 2009, Saint-Denis, France. p. 1-7, 2011. <halshs-00572841>

**HAL Id: halshs-00572841**

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00572841>

Submitted on 2 Mar 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La bibliothèque et les archives de M.-A. Macciocchi

## Histoire, problèmes et enjeux

### 1. Les archives et la bibliothèque de M. A. Macciocchi : histoire d'un dépôt

La Bibliothèque universitaire de l'Université Paris-8 a été contactée à l'automne 2007 par la présidence de l'université qui lui demandait si elle acceptait de prendre en charge la bibliothèque et les archives parisiennes de Maria Antonietta Macciocchi. Ce fonds était en effet proposé à l'université par la fille de M. A. Macciocchi, Georgina Amendola.

Peu de bibliothécaires étaient alors familiers de la biographie et des œuvres de Maria Antonietta Macciocchi mais il nous avait semblé d'emblée que la question méritait effectivement attention.

D'une part, la Bibliothèque était déjà dépositaire de fonds scientifiques importants, en quantité et qualité : la bibliothèque et les carnets du géographe Jean Dresch et la bibliothèque de l'historien Ernest Labrousse, propriété du département d'histoire de l'université.

D'autre part, l'université était en train de préparer les festivités de son 40<sup>e</sup> anniversaire. Or, Maria Antonietta Macciocchi avait enseigné la sociologie politique à Vincennes de 1974 à 1975. Elle avait fait partie de ces figures, plus marginales, plus militantes qu'intellectuelles et universitaires, à côté d'autres, plus légitimes dans le champ universitaires, telles que Gilles Deleuze, François Chatelet ou Hélène Cixous. Pour toutes ces raisons, il nous avait donc semblé opportun d'accepter cette proposition de dépôt. Certes, M. A. Macciocchi ne fut pas la personnalité la plus prestigieuse qui œuvra Vincennes. Mais elle fut tout à fait révélatrice de ces premières années et sa documentation révèle d'ailleurs clairement une partie des préoccupations politiques et sociales des années 70 européennes.

L'étude de la bibliothèque a été faite *in situ*, dans l'ancien appartement parisien de M. A. Macciocchi dans le Marais. Il s'agit d'une bibliothèque de travail, de 2000 volumes, qui rassemble tous ses intérêts politiques et intellectuelles pendant les années 1970 : histoire du PCI, histoire du communisme européen, Gramsci, fascisme, la Chine maoïste, Pasolini, le mouvement féministe.

Nous avons choisi d'accepter l'ensemble de la bibliothèque, à charge pour nous de la traiter et de garantir que les lecteurs puissent identifier cette bibliothèque dans son ensemble, ce qui est informatiquement tout à fait possible. Sa fille Georgina Amendola accepta de nous déposer

également cinq gros dossiers d'archives, qui concernaient son activité d'enseignante à Paris-8 et l'essentiel de son activité intellectuelle pendant les années 70 à Paris.

A ce jour, l'inventaire des archives et le traitement de la bibliothèque ne sont toujours pas achevés, et nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'en rendre compte précisément. Toutefois, cette présentation sommaire est l'occasion pour moi de présenter devant le public les enjeux actuels et à venir, politiques et scientifiques, des dépôts de telles collections dans des bibliothèques universitaires.

## 2. Archives et bibliothèques de chercheurs en bibliothèques universitaires

Contrairement à de grandes institutions ou à d'importantes bibliothèques municipales, les bibliothèques universitaires sont rarement dépositaires des collections anciennes, qu'ils s'agissent de bibliothèques ou archives.

La mission d'accueillir et enrichir un fonds patrimonial ne figure pas précisément dans le statut des Services communs de la documentation, défini dans les décrets de 1985 et 1991<sup>1</sup>. Il y est simplement précisé que les SCD ont pour mission de « d'acquérir, de gérer et de communiquer les documents de toute sorte qui appartiennent à l'établissement ou qui sont à sa disposition » (article 1).

Il est vrai que les bibliothèques universitaires avaient pendant depuis les années 1970 bien d'autres priorités. Après une période difficile, elles ont vu leur budget documentaire augmenter sensiblement à la fin des années 1980. Ces nouveaux moyens étaient clairement destinés à acquérir de la documentation *récente* et, par la suite, la documentation électronique dont l'offre et le coût pèsent de plus en plus lourdement sur le fonctionnement des bibliothèques universitaires.

Certes il y a des dons. Mais ils se résumaient souvent à quelques dizaines d'ouvrages, rarement récents, dont un enseignant-chercheur souhaitait se défaire. Depuis quelques années, nous avons l'impression que les dons ont changé, en volume et en nature. Un même mécanisme démographique semble avoir touché à la fois les individus et les institutions. Une quarantaine d'année après la naissance des nouvelles universités de la région parisienne, des enseignants chercheurs à la retraite ou leurs héritiers sollicitent des bibliothèques universitaires pour y déposer bibliothèques entières et archives. De même, et malheureusement le plus souvent dans l'urgence, des enseignants chercheurs contactent

---

<sup>1</sup> Services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, décrets n°85-694 du 4 juillet 1985 et n°91-320 du 27 mars 1991.

également les bibliothèques universitaires pour « accueillir » la documentation de centres de recherche en cours de dissolution, de fusion ou tout simplement de déménagement.

Le plus souvent, les bibliothécaires en poste dans les universités accueillent ces propositions avec une certaine perplexité, et à la Bibliothèque universitaire de Paris-8 le versement du fonds Macciocchi a suscité lui-même des interrogations. Car les moyens et les compétences nécessaires pour assurer son signalement, sa conservation et surtout sa communication n'étaient pas forcément à disposition.

Si la bibliothèque universitaire a finalement accepté ce dépôt et la responsabilité de son traitement, c'est aussi parce que, dans sa politique documentaire qui est au service de la communauté scientifique, la collecte de fonds (bibliothèques et archives) d'universitaires ayant travaillé à Paris-8 semblait entrer clairement dans sa mission.

En effet, nous savions que la préservation de ce type de fonds est un sujet de préoccupation partagé par différents acteurs. C'est le cas des archivistes et des chercheurs sur l'histoire des universités et des mouvements étudiants. Je songe en particulier au Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Mouvements Etudiants (GERME)<sup>2</sup> qui appelle depuis plusieurs années à la préservation et la communication de fonds d'archives des institutions universitaires.

Les archives des universités présentent par nature peu de problèmes archivistiques au sens strict. Mais leur collecte, leur classement et leur communication dépend d'une volonté politique, de la coopération entre archives départementales et université, de la bonne formation des personnels administratifs et scientifiques universitaires, et d'une infrastructure adaptée. Elles posent également une difficulté juridique : les archives produites par les laboratoires, centres de recherche et enseignants-chercheurs, sont-elles la propriété des universités – auquel cas elles sont assimilées à des archives administratives – ou aux enseignants chercheurs – elles sont alors considérées des archives privées ?<sup>3</sup>

Ce flou explique que la destination de ces archives est très variable tout en ayant comme point commun de ne quasiment jamais concernée les universités.

Pour ce qui touche à l'Université Paris-8 et son histoire, il faut rappeler ici que les archives d'Hélène Cixous ont été déposées à la Bibliothèque nationale de France en 2003<sup>4</sup>, celles de

---

<sup>2</sup> <http://www.germe.info/>

<sup>3</sup> Valérie Poinsotte. Les archives de l'Université d'Angers. *Gazette des archives*, 2002, n°193, p. 123-127.  
(numéro spécial : *Archives et mémoires étudiantes*)

<sup>4</sup> Les travaux d'H. Cixous à Paris-8 sont rassemblées sous les cotes NAF 28080 (V. 4 : Dossier sur Nanterre. Fondation de l'Université de Vincennes, 1968 ; V. 5-8 : Etudes féminines, V. 9-32 : Séminaires de Vincennes, 1976-86)

Madeleine Rébérioux<sup>5</sup>, et de Jean-Louis Flandrin aux Archives nationales<sup>6</sup>, celles de François Chatelet, de Michel Foucault et de Daniel Zimmermann sont à l’Institut Mémoire de l’Edition contemporaine (IMEC, Caen). De plus, des collections archivistiques sur les années Vincennes se trouvent à la BDIC<sup>7</sup>. En revanche, les archives sonores des cours de Gilles Deleuze donnés à Paris-8 de 1979 à 1984 (400 heures) sont déposées à la fois à la Bibliothèque nationale de France *et à la bibliothèque universitaire de Paris-8*.

Je me félicite de ces versements : ces archives sont ainsi sauvegardées, signalées et donc mises à la disposition de la communauté. Mais, je regrette aussi l’absence de l’Université Paris-8 comme lieu de dépôt d’archives scientifiques et littéraires de personnalités qui furent ou sont des acteurs de son histoire.

L’Université Paris-8 n’est pas un cas isolé dans le monde universitaire. Peu de chercheurs ou leurs héritiers songent à s’adresser à leur propre université pour sauvegarder bibliothèques et archives de travail. La lecture du guide des archives scientifiques élaboré sous la direction de Thérèse Charmasson est tout à fait parlante sur ce point<sup>8</sup>, puisque seules 6 bibliothèques universitaires sont signalées comme lieu de conservation d’archives de scientifiques<sup>9</sup>. De même, un ouvrage récent dirigé par Valérie Tesnière, à destination des professionnels de la documentation en histoire, démontre que des archives existent bel et bien dans les bibliothèques, ...mais rarement dans les bibliothèques universitaires<sup>10</sup>.

L’usage veut donc que les écrivains et chercheurs déposent leurs bibliothèques et archives dans des institutions plus prestigieuses ou qui accueillent de longue date ce type de fonds : Bibliothèque nationale de France, bibliothèques municipales classées, Institut de France, IEP Paris, IMEC, ...

Je pense que nous devons néanmoins nous interroger sur la volonté réelle de nos universités et de leur service commun de la documentation d’accueillir de ces types de fonds.

<sup>5</sup> 647 AP (dates extrêmes : 1885-2004). Les archives concernant l’Université Paris-8 sont rassemblées sous la cote : 647AP/3 à 647AP/4 (dates extrêmes : 1971-1999). Une partie de sa bibliothèque a été déposée à l’Association pour l’Histoire Vivante (31, boulevard Théophile Sueur, 93100 Montreuil).

<sup>6</sup> 624 AP. les archives concernant son travail à Paris-8 sont rassemblées sous les cotes 624AP/15 à 624AP/25 (1970-1999). Sa bibliothèque a été déposée à la MSH.

<sup>7</sup> Le fonds Assia-Melamed est consacré à la création et au fonctionnement de l’université de Vincennes entre 1968 et 1980 (25 cartons de documents, cote DELTA RES 696).

<sup>8</sup> *Les Archives de scientifiques, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Guide des fonds conservés en France*, sous la direction de Thérèse Charmasson. Editions du CTHS, 2008, 629 p.

<sup>9</sup> Service commun de la documentation (SCD) de l’Université de Bourgogne, Université de Mulhouse, Université de Nancy-II, Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, Université de Paris-VI, Université de Paris-8 (Jean Dresch).

<sup>10</sup> *Histoire en bibliothèque*, sous la direction de Valérie Tesnière. Editions du Cercle de la Librairie, 2009, p.102-119.

En tant que structure au service de la communauté universitaire, il est politiquement délicat pour les SCD de rejeter ces propositions de dons ou dépôt. Mais les obstacles techniques et professionnels sont réels<sup>11</sup>.

Les bibliothèques universitaires se heurtent à plusieurs problèmes importants pour assumer cette nouvelle mission, problèmes qu'elles sont censées résoudre à moyen constant. Par leur volume et parfois leurs spécificités matérielles, ces versements nécessitent d'emploi de bibliothécaires qui sont alors obligées de ralentir le traitement des collections courantes. Ils mobilisent parfois des espaces importants alors que les bibliothèques en manquent cruellement pour les collections récentes et l'accueil de lecteurs. Ces dons peuvent aussi entrer en contradiction avec la politique documentaire de l'établissement, ces collections pouvant traiter de sujets qui ne sont plus étudiés à l'université. Enfin, les personnels sont réticents à accueillir des collections anciennes (en générale, du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle), qui présentent de sérieux problèmes de conservation et de communication, ces documents étant extrêmement fragiles. De surcroît, les collections des chercheurs contemporains sont également le plus souvent diverses par le support employé : imprimés, manuscrits, images, cartes, films, enregistrements audio, coupures de presse, dessins... Chaque support présente des spécificités de traitement, dans le signalement, la conservation et la communication<sup>12</sup>.

Le dépôt d'archives et de bibliothèques patrimoniales en bibliothèque universitaire provoque donc de fortes réticences. Mais il s'agit selon moi d'un problème de formation et de moyens, et non d'indifférence viscérale.

Du côté de l'exécutif universitaire, la question de ces dépôts n'est pas non plus sans conséquence. Il semble que les procédures de dépôts ou dons manquent de clarté, et il est courant de rencontrer des cas les déposants n'obtiennent aucun document officiel de la part de l'université sur leur don ou dépôt et sur les engagements pris sur leur communication, leur sauvegarde et les droits de reproduction. Il conviendrait que les services juridiques et les conseils universitaires s'intéressent à ces collections qui entrent dans le patrimoine de l'université.

Il y a peu l'Etat, au travers de l'ancienne Sous-Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), a

<sup>11</sup> Voir l'expérience de la Bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier. Maggy Pezeril. Pour un réseau de conservation du patrimoine scientifique et technique, p. 135-143. In : *Le Patrimoine écrit scientifique et technique : définition, usages et accessibilité*. FFCB – ARALD, 1994.

<sup>12</sup> Thérèse Charmasson. Typologie du patrimoine écrit scientifique et technique, p 20-30. In : *Le Patrimoine écrit scientifique et technique : définition, usages et accessibilité*. FFCB – ARALD, 1994.

semblé s'intéresser à ce patrimoine scientifique et culturel, disséminé et mal connu, présent dans les universités et autres institutions. Une enquête, pilotée par la Sous-Direction, a été menée de juin à septembre 2008, auprès de toutes les bibliothèques universitaires. Nous attendons la diffusion des résultats cette année<sup>13</sup>. L'ABES a mis à la disposition de la communauté universitaire un catalogue de signalement d'archives, CALAMES (CAatalogue en Ligne des Archives et Manuscrits de l'Enseignement Supérieur)<sup>14</sup>.

Du côté de la communauté scientifique, certaines opérations laissent entrevoir une plus claire conscience de ces questions. Outre l'action du GERME, il faut souligner celle de la Fédération de Maisons des Sciences de l'homme qui a entrepris une enquête sur les archives en sciences sociales dans les laboratoires et centres de recherche<sup>15</sup>.

Les archives et des bibliothèques des enseignants chercheurs et autres acteurs de cette université ne sont pas à mes yeux un objet de nostalgie ou d'une dévotion du passé, fut-il glorieux. L'enjeu est clairement scientifique et politique.

Les universités françaises souhaitent-elles se doter exclusivement de fonds documentaires, papier et numérique, à la pointe de la recherche ? L'épistémologie des disciplines enseignées n'y a-t-elle pas sa place ?<sup>16</sup>

Après le développement des années 60 et 70, après la « massification » des années 80 et 90, n'est-il pas temps pour ces universités de se constituer un patrimoine documentaire et archivistique sur lequel les chercheurs français et étrangers puissent travailler ?

Lors du désamiantage du site universitaire de Jussieu, la mission des archives du Rectorat de Paris, a collecté de 37,5 mètres linéaires d'archives. C'est dans ces fonds ainsi sauvegardés que furent retrouvés en 2000 des papiers de Wolfgang Döblin, fils de l'écrivain Alfred Döblin, qu'il avait confié en 1940, où se trouvait le fameux pli cacheté de l'équation de Kolmogoroff<sup>17</sup>. Cette simple anecdote prouve l'intérêt que les universitaires pourraient trouver à se pencher sur les archives de leur institution.

En tout état de cause, les bibliothèques universitaires ne peuvent, isolément, répondre à cette question, qui est liée intrinsèquement à la politique scientifique de leurs universités.

<sup>13</sup> Valérie Néouze. Enquête sur le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, T. 53, n°6, p. 16. <http://bbf.enssib.fr>

<sup>14</sup> <http://www.calames.abes.fr/pub/>

<sup>15</sup> Serge Wolikow. Un questionnaire sur les archives des sciences humaines et sociales en France. *Genèses*, juin 2006, 63, p. 143-149.

<sup>16</sup> Bertrand Müller et Serge Wolikow. Sciences sociales : archives de la recherche. *Genèses*, juin 2006, 63, p. 143-149.

<sup>17</sup> Thérèse Charmasson et Stéphanie Méchine ? La collecte des archives dans le cadre du désamiantage de Jussieu, p. 140-145. *Gazette des archives*, 2002, n°193, p. 123-127.

Marie-Cécile Bouju  
Conservateur des bibliothèques  
SCD de l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV)